Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA DATR

E7-1 Épreuve intégrative - Option : Développement et animation des territoires ruraux

Session 2023 • Code sujet : **2023-BTS158-NOR-ME-RE-MA** • Durée : **240 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Projet de réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure/2023/BTSA DATR - E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. Projet de réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies

À Sèvremoine, la Maison du Mineur et des Énergies, installée dans une ancienne habitation de mineur et consacrée à l'histoire minière locale et aux énergies, a fermé en 2021 après une fréquentation insuffisante et le départ de l'association gestionnaire. À partir de documents sur le territoire, les acteurs, l'offre touristique et le Voyage à Nantes, il faut étudier la pertinence d'une réouverture et en concevoir les conditions, avec l'objectif d'attirer notamment la population nantaise.

Question 1. Évaluer la pertinence de la réouverture du musée La Maison du Mineur et des Énergies pour la commune de Sèvremoine, en tenant compte du contexte, des éléments favorables et défavorables, puis en formulant une position argumentée.

La réouverture préserverait un patrimoine rare : l'ancienne habitation de porion témoigne de l'extraction de l'uranium et de la vie ouvrière. Le musée relie cette mémoire aux enjeux énergétiques et complète le patrimoine industriel déjà valorisé à Sèvremoine.

- **Atouts :** à 35 km de Nantes, proche de Clisson et de sa gare, le site propose scénographie immersive, visites et ateliers. Des bénévoles restent mobilisés ; caves, randonnées et sites patrimoniaux voisins permettent des visites complémentaires.
- **Limites :** fréquentation antérieure d'environ 2 500 visiteurs par an, thème jugé peu populaire, manque de visibilité et communication inadaptée. Les conflits entre la commune et La Cicadelle ont aussi empêché le projet d'évoluer.

La réouverture est donc pertinente si elle s'appuie sur une offre mieux ciblée, une promotion renforcée et une gouvernance partagée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réouverture pertinente sous réserve d'une offre renouvelée, d'une meilleure visibilité et d'un partenariat équilibré.

Question 2. Dans l'hypothèse où la gestion du musée serait à nouveau confiée à l'association La Cicadelle, formuler des propositions pour établir un nouveau partenariat avec la commune de Sèvremoine, permettant d'assurer le succès de la réouverture et d'éviter de renouveler l'échec antérieur.

La faible fréquentation, la communication insuffisante et l'absence de mise en œuvre des conclusions de l'audit ont fragilisé le projet. La Cicadelle a également vécu la relation avec la commune comme une prestation dirigée plutôt qu'un partenariat.

Convention : fixer conjointement objectifs, responsabilités, moyens, autonomie pédagogique de l'association et engagements de la commune.

Dialogue : installer un comité de pilotage réunissant commune, association, bénévoles et partenaires touristiques, avec des réunions régulières et des décisions concertées.

Évaluation : suivre fréquentation, publics, satisfaction et communication, puis ajuster l'offre lors d'un bilan annuel. La progression vers l'ambition antérieure de 4 000 à 5 000 visiteurs doit se faire par étapes réalistes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Convention coconstruite, pilotage régulier et objectifs évalués conjointement pour rétablir la confiance et faire progresser le projet.

Question 3. Développer les étapes nécessaires à la mise en place du projet de réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies, en présentant une démarche complète, cohérente et réaliste, adaptée à la situation.

1. **Diagnostiquer :** reprendre l'audit, étudier les publics et les freins, consulter bénévoles, anciens mineurs, habitants et visiteurs potentiels ; vérifier l'état, la sécurité et l'accessibilité du site.
2. **Définir le projet :** cibler les publics, préciser le positionnement, les objectifs et les critères d'évaluation, avec la commune, La Cicadelle et les acteurs touristiques et patrimoniaux.
3. **Organiser les moyens :** arrêter la convention, les responsabilités, le budget, l'équipe, le calendrier et rechercher des aides, notamment celles prévues pour le tourisme patrimonial.
4. **Adapter l'offre :** valoriser scénographie, visites, ateliers et parcours extérieur, puis créer des liens avec les sentiers, les caves et les autres sites.
5. **Ouvrir et ajuster :** améliorer signalétique et communication, tester l'accueil, puis suivre les résultats et corriger l'offre avec le comité de pilotage.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Diagnostic, projet partagé, moyens sécurisés, offre adaptée, communication, ouverture test et évaluation continue.

Question 4. Dans l'hypothèse d'un rapprochement avec le circuit touristique Le Voyage à Nantes (VAN), concevoir un argumentaire pour persuader son comité de référencer la Maison du Mineur et des Énergies dans son parcours permanent.

Référencer la Maison du Mineur enrichirait le parcours permanent du VAN par un lieu original consacré à l'uranium, à la mémoire ouvrière et aux choix énergétiques. Entre Nantes et Clisson, le site prolonge l'offre du vignoble et complète les musées, caves, randonnées et découvertes naturelles.

Sa scénographie immersive, ses visites guidées, ses ateliers et son parcours dans le village conviennent aux familles, aux scolaires et aux visiteurs curieux. L'accès est possible par la route ou depuis la gare de Clisson avec une randonnée. En retour, la diffusion du VAN sur ses supports et sa signalétique donnerait au musée une visibilité nouvelle ; celui-ci élargirait l'offre patrimoniale et pédagogique du réseau, toute l'année.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le musée enrichirait l'offre patrimoniale et pédagogique du VAN, qui lui apporterait visibilité et nouveaux visiteurs.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Session 2023 du BTSA, épreuve E7-1 intégrative, code 2023-BTS158-NOR-ME-RE-MA, durée 240 minutes et coefficient non imprimé. Le sujet porte sur la réouverture de la Maison du Mineur et des Énergies à Sèvremoine, musée du passé minier et des énergies. Il évalue l'analyse territoriale, la construction d'un partenariat, la conduite d'un projet et l'argumentation touristique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Évaluer la pertinence d'un projet en confrontant ses atouts et ses contraintes aux besoins et aux orientations du territoire.
- Un partenariat durable définit des objectifs communs, les responsabilités, les moyens, les décisions et le suivi des engagements.
- Un projet se construit par étapes : diagnostic, concertation, objectifs, actions, ressources, calendrier, communication et évaluation.
- Une coopération touristique argumente la complémentarité de l'offre et les bénéfices attendus pour les visiteurs et chaque partenaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyez l'analyse sur le contexte et les documents, équilibrez les éléments favorables et défavorables, puis prenez position.
- Reliez les difficultés passées aux propositions de partenariat et distinguez une relation partenariale d'une relation de prestataire.
- Présentez des étapes cohérentes, réalistes et justifiées, en précisant les acteurs et les moyens adaptés.
- Pour le VAN, reliez l'originalité du site à la cohérence du parcours et aux bénéfices pour les acteurs concernés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer l'évaluation de la pertinence d'un projet territorial ?

Présentez les éléments du contexte, puis confrontez les atouts et les limites du projet aux besoins et aux orientations du territoire. Terminez par une position explicite, justifiée par les informations des documents.

Q : Comment éviter qu'un partenariat entre une collectivité et une association se dégrade ?

Définissez ensemble les objectifs, les responsabilités, les moyens, les marges d'autonomie et les modalités de décision. Prévoyez des échanges réguliers, un suivi partagé et une évaluation pour ajuster les actions.

Q : Comment organiser son temps pour une épreuve de quatre heures notée sur 20 points ?

Répartissez le temps selon le barème : la question 3 vaut 7 points, la question 1 en vaut 6, la question 4 en vaut 4 et la question 2 en vaut 3. Gardez du temps pour relire chaque réponse.

Q : Quels critères du jury faut-il garder en tête pour répondre à ce sujet ?

La grille valorise la prise en compte du contexte, l'analyse des éléments favorables et défavorables, des propositions adaptées et une démarche complète et réaliste. Elle attend aussi des arguments cohérents qui identifient les bénéfices pour les acteurs.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure/2023/BTSA DATR - E7 - Conduire un projet de territoire ou de structure - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.